

FNB Horizons Indice d'actions de marchés émergents (HXEM)

Survol du FNB

Nom :

FNB Horizons Indice d'actions de marchés émergents

Date de lancement :

5 août 2020

Symbole :

HXEM

Frais de gestion¹ :

0,25 %

Frais de swap :

0,35 %

Gestionnaire de placement :

Horizons ETFs Management (Canada) Inc.

Indice sous-jacent :

Indice Horizons Emerging Markets Futures Roll (rendement global)

Symbole de l'indice Bloomberg :

CMDYHXEM

Couverture de change :

Non

Admissibilité :

Tous les comptes de placement enregistrés et non enregistrés

Obtenez une exposition avantageuse sur le plan fiscal aux actions internationales

Le FNB Horizons Indice d'actions de marchés émergents (« HXEM ») vise à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement de l'indice Horizons Emerging Markets Futures Roll (rendement total) (l'« indice »), déduction faite des frais. L'indice est conçu pour mesurer le rendement de titres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation dans 26 pays de marchés émergents.

Il reflète les rendements générés au fil du temps au moyen de placement théoriques longues dans une série de contrats à terme sur l'indice MSCI Emerging Markets, qui sont à leur tour fondés sur le rendement de l'indice MSCI Emerging Markets.

Exposition liquide indirecte à l'indice MSCI Emerging Markets :

L'indice MSCI Emerging Markets regroupe les sociétés à grande et à moyenne capitalisation dans 26 pays des marchés émergents*. Composé de 1 404 constituants, il compte environ 85 % de la capitalisation boursière à fluctuation libre de chaque pays. Pour les investisseurs à l'échelle mondiale, il s'agit de l'indice de référence le plus largement suivi pour les actions des marchés émergents dans le monde.

Le recours à des contrats à terme standardisés réduit ce risque de liquidité et, par conséquent, le coût pour Horizons FNB d'offrir une solution indicielle correspondant à l'indice MSCI EM.

*Source : MSCI, en date de juillet 2020.

Principales caractéristiques de HXEM :

- **Exposition aux actions des marchés émergents :** Obtenez une exposition à certaines des plus grandes sociétés des marchés à développement rapide, qui représentent une part de plus en plus importante de la croissance économique mondiale.
- **L'avantage de l'indice de rendement total :** HXEM fait partie de la famille de FNB Horizons Indice de rendement total (« FNB IRT Horizons »). Il utilise un contrat de swap sur rendement total pour reproduire le rendement de l'indice. Cette structure augmente généralement l'efficacité fiscale.
- **Avantageux sur le plan fiscal :** HXEM ne prévoit pas verser de distributions imposables, ce qui le rend avantageux pour les comptes imposables lorsque les dividendes américains sont imposés au plein taux d'imposition marginal d'un résident canadien.
- **Réinvestissement automatique :** Le réinvestissement des distributions des composantes indicielles est pris en compte dans la valeur liquidative de HXEM à sa date ex-dividende, ce qui peut donner lieu à une composition plus efficace que les FNB composés uniquement chaque trimestre ou chaque mois.

Structure d'indice de rendement total †

HXEM ne détient pas physiquement les titres sous-jacents constituant l'indice. Son rendement provient plutôt de contrats de swap avec des contreparties acceptables, soit des banques canadiennes de l'annexe 1 ayant une cote de crédit minimale de A. Le contrat de swap représente une obligation contractuelle exécutoire d'offrir un rendement quotidien de l'indice au FNB, qui est évalué à la valeur du marché chaque jour en fonction de la variation de l'indice. Les contreparties sont légalement tenues de fournir le rendement exact de l'indice, compte non tenu des frais.

¹ Taxes de vente applicables en sus.



FNB Horizons Indice d'actions de marchés émergents (HXEM)

FNB en catégorie de société – Avantage sur le plan fiscal

HXEM est une catégorie d'un FNB de catégorie de sociétés, ce qui signifie que ses actions représentent une catégorie précise de la structure de société. En combinaison avec le portefeuille basée sur les swap de rendement total sur rendement total, les investisseurs ne devraient recevoir que le rendement total de l'indice, lequel est pris en compte dans la valeur liquidative du FNB. Les investisseurs ne devraient pas recevoir de distributions imposables directement. Les distributions des sociétés étrangères sont inadmissibles au crédit d'impôt canadien pour dividendes et sont imposables lorsqu'elles sont perçues par des résidents du Canada comme revenu régulier au taux d'imposition marginal de l'investisseur, ce qui rend le FNB particulièrement avantageux si ses actions sont détenues dans un compte imposable, lorsque l'impôt sur les distributions de dividendes étrangères est susceptible de dépasser 50 %, selon le taux d'imposition marginal de l'investisseur. Grâce à cette structure de FNB, les investisseurs peuvent potentiellement reporter l'obligation fiscale jusqu'au moment de la vente des actions du FNB, où le produit tiré de la vente de ces actions pourrait être imposé en tant que gain ou perte en capital. Les FNB d'actions étrangères de sociétés domiciliées au Canada sont également assujettis à une retenue d'impôt sur les distributions qu'ils reçoivent, ce qui risque éventuellement de nuire davantage au rendement après impôt d'un FNB physiquement reproduit, peu importe le type de compte dans lequel il est détenu. HXEM ne sera pas directement assujetti à une retenue d'impôt américaine s'il n'a pas réellement reçu de dividendes physiques.

Imposition des actions étrangères

L'exemple hypothétique suivant présente les incidences fiscales sur les rendements d'un FNB d'actions étrangères de sociétés domiciliées au Canada qui verse un dividende annuel de 3 %. Il ne tient pas compte des frais de gestion ou d'exploitation ni des frais associés à l'achat d'un FNB. Les deux FNB sont détenus par un investisseur ontarien dans la troisième fourchette d'imposition la plus élevée, dont le taux d'imposition aurait été de 47,97 % en 2020. Dans cet exemple, il n'y a pas d'application de la retenue d'impôt sur les distributions reçues, ce qui constitue un autre facteur susceptible d'avoir une incidence sur l'impôt à payer globalement liée à la détention d'un FNB d'actions étrangères physiquement reproduit et dont les sociétés sont domiciliées au Canada, quel que soit le type de compte dans lequel le FNB est détenu. Il est important de noter que ni HXEM ni aucun autre FNB Horizons à indice de rendement total ne recaractérisent le revenu des placements comme un gain en capital.

Incidences fiscales sur le revenu de dividendes pour les FNB d'actions étrangères – À titre d'exemple seulement

	FNB reproduits physiquement	HXEM
Capital investi	100 000 \$	100 000 \$
Rendement du marché (0 %)	0 \$	0
Dividendes reçus (3 %)	3 000 \$	3 000 \$
Valeur du portefeuille avant impôt	103 000 \$	103 000 \$
Impôt sur les dividendes étrangers (47,97 %)**	1 439,10 \$	0 \$
Total des impôts exigibles	1 439,10 \$	0 \$
Total de la valeur du portefeuille après impôt	101 100,60 \$	103 000 \$
Écart de rendement	-1 439,10 \$	0 \$
Perte de rendement en raison des distributions	1,44 %	0 %

À TITRE D'EXEMPLE SEULEMENT. L'exemple ci-dessus met en évidence les avantages de rendement après impôt attendus de HXEM par rapport à un autre FNB d'actions étrangères reproduit physiquement et domicilié au Canada dans un compte de placement non enregistré, dans l'hypothèse où les deux FNB rapportent ou affichent un dividende de 3 % et suivent exactement le même genre d'actions. Il ne tient pas compte des frais liés aux FNB ni des frais de commission qui seraient associés à l'achat ou à la vente de parts ou d'actions des FNB. Il ne prend également pas en considération la vente de parts ou d'actions du FNB ou toute obligation fiscale qui en résulterait.

**Les deux FNB sont détenus par un investisseur ontarien dans la troisième fourchette d'imposition la plus élevée, dont le taux d'imposition marginal aurait été de 47,97 % sur les dividendes internationaux en 2020. En outre, il suppose une absence de changement de la valeur marchande des composantes de l'indice.

FNB Horizons Indice d'actions de marchés émergents (HXEM)

Pour en apprendre davantage, veuillez consulter le site www.fnbhorizons.com/ETF/HXEM



† Les FNB Horizons à indice de rendement total (« FNB IRT Horizons ») sont généralement des FNB indiciels qui utilisent une structure de placement novatrice appelée « swap de rendement total » pour produire des rendements indiciels de façon peu coûteuse et fiscalement avantageuse. Contrairement à un FNB de reproduction physique qui achète généralement les titres contenus dans l'indice pertinent dans les mêmes proportions que celui-ci, la plupart des FNB IRT Horizons utilisent une structure synthétique qui n'achète jamais directement les titres d'un indice. Le FNB reçoit plutôt le rendement total de l'indice par la conclusion d'un contrat de swap sur rendement total avec une ou plusieurs contreparties, généralement de grandes institutions financières, qui lui fourniront le rendement total de l'indice en échange des intérêts réalisés sur les liquidités détenues par le FNB. Les distributions versées par les composantes de l'indice sont automatiquement reflétées dans la valeur liquidative du FNB. Par conséquent, le FNB IRT Horizons reçoit le rendement total de l'indice (avant les frais), reflété dans le cours des actions du FNB, et les investisseurs ne devraient pas recevoir de distributions imposables. Certains FNB IRT Horizons (Horizons NASDAQ-100® Index ETF et FNB Horizons Indice actions américaines à grande capitalisation) ont recours à la reproduction physique au lieu d'un swap de rendement total. Le FNB Horizons Compte maximiseur d'espèces et le FNB Horizons Compte maximiseur d'espèces en dollars américains ont recours à des comptes d'opérations au comptant et ne font pas le suivi d'un indice, mais plutôt d'un taux d'intérêt composé versé sur les dépôts en espèces susceptible de varier au fil du temps. Tout placement dans le FNB Horizons Indice d'actions de marchés émergents (le « FNB ») géré par Horizons ETFs Management (Canada) Inc. peut donner lieu à des commissions, à des frais de gestion et à des taxes de vente applicables. Le FNB n'est pas garanti, sa valeur fluctue fréquemment et son rendement passé peut ne pas se reproduire. Le prospectus contient des renseignements détaillés importants au sujet du FNB. **Veuillez lire le prospectus avant d'effectuer un placement.**

L'information contenue dans le présent document ne reflète que les règles fiscales générales; elle ne constitue pas et ne doit pas être interprétée comme un avis fiscal. La situation des investisseurs peut différer de celles des exemples. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leur conseiller fiscal avant de prendre quelque décision que ce soit en matière d'investissement.